

*Collectif des
Associations de
Défense de l'
Environnement
Pays Basque
Sud des Landes.
(43 associations)*



CADE Chez M Pachon
124 Chemin de Galharet
64990 Mouguerre
05 59 31 85 82
victor.pachon@free.fr

Bayonne le 7 novembre 2017

Monsieur le Maire
Place de la République
64700 Hendaye

Monsieur le Maire,

Nous avons reçu en copie la lettre ouverte qui vous a été adressée par l'association hendayaise KANETAKOAK adhérente à notre collectif. Le CADE fait siennes les préoccupations de cette association et nous ne pouvons que vous inciter à y accorder une attention particulière. Lors de notre dernier conseil d'administration, nous avons décidé de soutenir Kanetakoak et nous espérons que leurs inquiétudes rencontreront un écho favorable de votre part.

LETTRE OUVERTE

Monsieur le Maire d'Hendaye,

C'est avec satisfaction que nous avons appris que la tache faite depuis si longtemps dans notre quartier par les bâtiments en ruines de la rue du Port allait être effacée. Vous avez délivré au COL – Comité Ouvrier du Logement, société coopérative de production d'HLM – le permis de détruire et de construire qu'il sollicitait.

Vous le savez, Caneta est le cœur populaire de la ville, ce qui reste de son passé lointain, du temps où sur le quai s'activaient passeurs et pêcheurs, là où Pierre Loti, qui a donné à Hendaye une partie de son prestige, a élu domicile, où se trouvaient la

Poste, les Douanes et un dispensaire promis, nous dit-on, à la destruction ... et où l'avenir retentit à heures régulières des cris et des rires des gamins d'écoles très proches. Mais c'est un quartier, à cause de son ancienneté, de l'instabilité du sol* et de sa situation en cul-de-sac, fragile. Vous voulez, dites-vous, le revitaliser et le densifier, et vous avez choisi dans ce but de faciliter deux projets immobiliers dont la réalisation demanderait au bas mot quatre années de gros travaux.

La critique est plus aisée que l'art, nous en convenons. Cependant, les gens qui habitent ce quartier de longue date ou qui ont choisi de s'y installer en raison de son charme, ne pourraient-ils pas être force de proposition pour marier leur intérêt de riverains avec l'intérêt général ? L'exercice de la démocratie est certes ardu. Il faut souvent trancher, arbitrer des débats...

Or, nous regrettons que les gens du quartier, et une association comme KANETAKOAK qui en représente une partie, n'aient pas été appelés à débattre en connaissance de cause.

Certes vous avez organisé une réunion publique le 9 mai 2017 (dans le but de « *mettre un terme aux informations déformées* ») et nous vous en remercions. Mais elle n'avait pas vocation à lancer ce débat qui n'a pas eu lieu. Si nous avons eu la parole, en fin de présentation des projets, ce fut sans le recul nécessaire. Comment analyser dans la foulée des projets que l'on découvre, face à des parties prenantes bien informées ?

KANETAKOAK a malgré tout mené sa propre réflexion, sur la base des réponses aux courriers qui vous ont été adressés; d'enquêtes, d'études et d'échanges comme celui auquel, sur sa demande, le COL a bien voulu se prêter le 13 octobre dernier.

Monsieur le Maire,

Nous ne sommes ni juristes ni architectes ni urbanistes... Nous sommes de simples citoyens mais nous aurions apprécié de livrer le fruit de cette première réflexion. Alors nous vous aurions dit que :

- si l'autorisation à détruire le n°37 de la rue du Port (*maison René enea*) se confirme, à cause de la « fragilisation » que des excavations réalisées en désordre dans le sous-sol voisin auraient infligées au bâtiment, nous craignons pour les bâtiments des n° 35 à 27 – tous classés et qui s'appuient les uns aux autres – quand il s'agira de retirer à cette colline, elle-même réputée instable, quelque milliers de m³ et de creuser de plus de 4 m sous le niveau de la rue à hauteur du n° 35 pour construire le parking souterrain prévu sous toute la surface de la résidence.

Ces risques n'auraient-ils pas pu être étudiés bien en amont ? Et l'étude ne devait-elle être laissée qu'aux seuls soins du promoteur ?

Et encore :

- que l'arrivée dans ce fond de quartier de 120 résidents et d'une soixantaine de véhicules (chiffres doublés ! si le 2^e projet immobilier de la rue Pierre Loti est autorisé) aurait nécessité en amont une anticipation et un plan pour la circulation et le stationnement dans Caneta, en y associant la population concernée.

- que le bétonnage des friches et espaces derrière les bâtiments en ruine accélérerait la disparition progressive malheureusement constatée des jardins, bandes tampons, et murets dans le centre-ville qui sont autant de témoins du passé et zones de biodiversité.

Monsieur le Maire,

KANETAKOAK est satisfait que le projet de la rue du Port soit mené à des fins sociales, et par un organisme ouvert au dialogue. C'est une des raisons qui nous ont poussés à ne pas envisager de recours en justice contre le permis accordé. Nous avons cependant fait part au COL de notre volonté d'être informé des résultats d'enquêtes pédologiques* et d'être associé à leur commission de suivi de chantier.

Mais au regard du malaise et des inquiétudes que ce projet a fait naître dans la population concernée, nous vous invitons à repenser l'aménagement de Caneta de manière globale, concertée, démocratique, en y associant les habitant(e)s du quartier, et l'association KANETAKOAK et de surseoir à la délivrance du permis que sollicite le 2^e promoteur, rue Pierre Loti. Celui-ci suppose la destruction du dispensaire, classé, la destruction de l'école St-Vincent, classée, le creusement de la colline dans les mêmes proportions et avec les mêmes risques que ceux de la rue du Port.

Si l'on se réfère au PLU 2010, préservant les fenêtres visuelles sur la baie, les trois immeubles et 27 logements projetés viendraient obturer de façon irrémédiable les perspectives sur Fontarrabie et Guadalupe depuis le centre-ville, les rues du Port, de la Liberté et Pierre Loti.

Accroc définitif à « l'ambiance urbaine » du centre historique d'Hendaye !

Monsieur le Maire,

Soyez certain que KANETAKOAK veut également « vitaliser » ce quartier. Le rajeunir ? Alors, qu'on y fasse un jardin d'enfants qui manque à Hendaye !

Bien que convaincus que la densification de l'habitat soit une tendance environnementale nécessaire, néanmoins un engorgement tel qu'il se profile serait néfaste tant aux résidents actuels qu'à venir.

Notre but est le vôtre : nous voulons accueillir la jeunesse, lui faciliter l'accès au logement, à l'emploi, aux loisirs.

Mais à condition que l'essentiel soit préservé : la joie des gens d'habiter ensemble un lieu qu'ils aiment, d'y trouver paix et harmonie, et d'y faire racine.

Le Bureau de l'association KANETAKOAK,
kanetakoak@hotmail.com

* *infoterre.brgm.fr/rapports/RP-53258-FR.pdf*